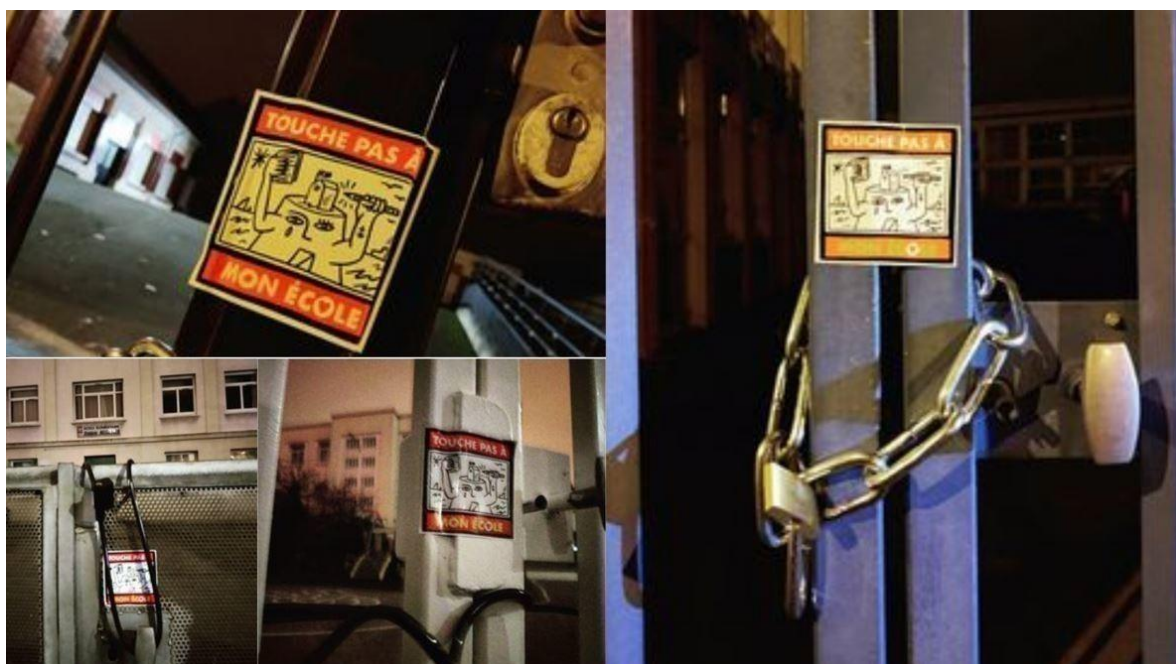


Le Havre. Des parents d'élèves cadenassent quatre écoles, la mairie dépose plainte

Dans la nuit de lundi 13 à mardi 14 décembre 2021, au moins quatre écoles du Havre ont été cadenassées. La mairie a déposé plainte, les auteurs expliquent leur geste.



La Ville du Havre a découvert que quatre écoles avaient été cadenassées au Havre (Seine-Maritime) dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 décembre 2021.

C'est à la suite d'un conseil municipal houleux durant lequel la délibération concernant la fermeture de trois écoles au Havre a été votée que les faits se sont produits dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 décembre 2021. La Ville a constaté au petit matin que quatre écoles du centre-ville avaient été cadenassées.

« Les parents sont vraiment remontés »

En fin de conseil municipal, lundi soir, la colère des parents des écoles Marande et Gobelins présents était évidente.

Et si dans la journée déjà, ils avaient décidé d'une action symbolique sur la toile via la mise en vente sur LeBonCoin des deux établissements, ils ont poursuivi leur action en réponse à la fermeture actée par le conseil.

Les parents d'élèves outrés du traitement qui leur a été réservé en conseil municipal par Édouard Philippe ont décidé d'aider le maire à fermer des écoles.

Des parents d'élèves -

« À titre personnel, je ne suis pas favorable à ce genre d'action, explique un parent d'élève, mais je ne peux que comprendre la colère. Ils sont très remontés et c'est bien normal, on a l'impression que la Mairie lâche ses écoles publiques pour mieux asseoir le privé. »

Une plainte déposée par la mairie

« Lorsque les équipes enseignantes se sont présentées mardi matin, elles ont découvert que quatre écoles avaient été cadenassées. La police est intervenue et ces actes n'ont pas eu de conséquence sur la prise en charge des enfants », explique la Ville.

Des cadenas ou antivols ont été placés sur les portails des écoles élémentaires Bellanger et Génestal, et des écoles maternelles Vivaldi et Flaubert : « Ces quatre écoles ont vocation à accueillir les enfants des écoles Gobelins et Marande à la rentrée de septembre 2022 », indique encore la Ville. Et de conclure : « La Ville condamne fermement cette entrave à l'accès et au bon fonctionnement des écoles municipales et a immédiatement porté plainte. »